



DÉLIBÉRATION N° 131/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de partenariat entre la commune de Volvic et l'Ordre de la Libération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le sept décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par M. Laurent THEVENOT.
M. David JARDINE par M. Emmanuel DENIS.
Mme Florence PLUCHART par Mme Lucie PINTO.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Halim YALCIN, Adjoint au Maire en charge de la Communication, des Cérémonies et du Jumelage, informe l'assemblée que l'Ordre de la Libération a été créé en 1940 afin de récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se sont signalées dans l'œuvre de libération de la France.

Cet établissement public national administratif, placé sous la tutelle du ministère des Armées, a, notamment, pour missions :

* D'assurer le service de la médaille de la Résistance française et faire rayonner la mémoire de ses titulaires : proposer au Président de la République de décerner des médailles de la Résistance Française à titre posthume et permettre une meilleure connaissance de la population de médaillés.

* De gérer le musée de l'Ordre de la Libération, « conservatoire des braises ardentes » déposées par les Compagnons et les médaillés, et de le maintenir, ainsi que les archives de l'Ordre, en leurs lieux dans l'Hôtel National des Invalides.

Dans ce cadre, l'Ordre de la Libération et la Commune de Volvic se sont rapprochés pour élargir l'offre de médiation à destination du public scolaire et du grand public âgé de moins de 26 ans de la ville ainsi que d'offrir aux jeunes qui en bénéficieront une découverte du parcours des Compagnons et médaillés de la Résistance à travers la France libre, la Résistance intérieure et la Déportation.

Ce partenariat s'inscrit dans une convention qui prévoit, notamment :

➤ *Que l'Ordre de la Libération s'engage à :*

- Accueillir gratuitement les groupes scolaires (et les accompagnateurs) de la ville dans le cadre de visites guidées et visites ateliers au sein de son musée, en lien avec l'offre pédagogique annuelle ;

- Envoyer aux professeurs de la ville des supports de médiation en langue française ainsi que des documents de préparation à la visite ;
- Mettre gratuitement à disposition de la ville et de ses écoles son exposition itinérante relative à l'Ordre de la Libération.

➤ *Que la Commune de Volvic s'engage à :*

- Diffuser les documents pédagogiques auprès des enseignants et à proposer des visites du musée aux scolaires ;
- Faire connaître l'Ordre de la Libération, ses ressources et son musée par tous moyens (conférence, exposition, communication des informations des réseaux sociaux de l'Ordre de la Libération et du site internet ordredelaliberation.fr ...) ainsi que relater les actions communes entre les parties sur les supports de son choix.

➤ *Que le partenariat ne soumet aucune des parties à une contrepartie financière ;*

➤ *Qu'elle soit conclue pour une durée de 3 ans.*

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, M. Halim YALCIN entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention présentée à intervenir entre la Commune de Volvic et l'Ordre de la Libération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 14.12.2023
Publié ou notifié
le : 14.12.2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

